REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Dernière mise à jour : octobre 2026

Adresse
L'Aéronef – Association Les Spectacles sans Gravité
Avenue Willy Brandt
168 centre commercial
59777 Euralille

Contact
03 20 13 50 00
contact@aeronef.fr
www.aeronef.fr

SOMMAIRE

1 – Informations générales sur l'établissement p.3
2 – Equipements spécifiques p.4
3 – Formation du personnel p.5
4 – Annexes p.6

1. Informations générales sur l'établissement

- **Nom :** L'Aéronef
- **Adresse :** Avenue Willy Brandt, 168 centre commercial 59777 Euralille
- **Type d'établissement :** ERP de type L (salles de spectacles)
- **Catégorie :** 1ère catégorie
- **Activité principale :** organisation de concerts

Référent·es handicap

Elise Melia, Chargée d'action culturelle
e.melia@aeronef.fr
Flore Taine, Secrétaire générale en charge du développement et des projets
f.taine@aeronef.fr

1.1. **Accéder à la salle**

Situé à proximité immédiate de la **Gare Lille Flandres**, L'Aéronef est facilement accessible en transports en commun (train, métro, tram, bus) mais aussi en vélo.
Il est également possible de venir en voiture en stationnant dans le parking payant du Centre Commercial Euralille.

Via l'ascenseur

- Accessible depuis l'extérieur (Avenue Willy Brandt, sous l'escalator E)
- Accessible depuis le parking Indigo. Zone Orange niveau -1 (près de l'emplacement B13)

Via les escalators E

- Accessible depuis l'Avenue Willy Brandt
- Accessible depuis le Centre Commercial Euralille

Via les escaliers

- Entrée du public située entre les escaliers D et E

⚠ En cas de **panne d'ascenseur**, un **monte-charge** peut être activé à la demande pour garantir l'accès.

1.2. Informations importantes

La majorité des concerts à L'Aéronef se déroulent debout. Les personnes à mobilité réduite peuvent toutefois bénéficier d'une place assise en contactant la billetterie au plus tard 24h avant l'événement.

👉 Les personnes en situation de handicap sont invitées à se présenter à la grille d'entrée avant l'ouverture des portes et à se signaler auprès d'un agent afin de bénéficier d'un accès prioritaire (accompagnant limité à 1 personne).
📧 billetterie@aeronef.fr
📞 03 20 13 50 00

⚠️ Les concerts à L'Aéronef peuvent présenter **des niveaux sonores élevés** ainsi que **des effets lumineux intenses**, incluant parfois des **séquences stroboscopiques**.
Nous invitons chacun·e à prendre les précautions nécessaires pour garantir son confort et sa sécurité.

1.3. Tarification

Personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) – mention « besoin d'accompagnement »
L'Aéronef accorde la **gratuité pour l'accompagnateur**, dans la limite des places disponibles. Pour en bénéficier, il est indispensable de **contacter la billetterie en amont** de l'événement.

2 – Equipements spécifiques

👉 **Pour les personnes à mobilité réduite (PMR)**
- Des emplacements adaptés sont disponibles :
 → à la **billetterie**, au **bar**, au **snack**.
- Des **toilettes PMR** sont accessibles.
- Une **estrade PMR** permet de mieux voir le concert.
 → Réservation obligatoire.
- Un agent peut vous aider si besoin pendant le concert.

👉 **Pour les personnes sourdes ou malentendantes**
- 🎧 Vous pouvez utiliser un **gilet vibrant**.
 → Réservation 24h avant au plus tard.
- 🔊 Il y a une **boucle magnétique** au bar et à la billetterie.
- 🔊 Il existe des **boucles portatives** pour les visites ou réunions.
- 🔴 Il y a une **alarme visuelle** en cas d'évacuation.
- 💬 Une **carte de conversation** est disponible gratuitement.
- 🤟 Des concerts sont parfois **chansignés**.
- 🎥 Des vidéos sont **sous-titrées** ou en **LSF** sur notre chaîne vidéo.

👉 **Pour les personnes aveugles ou malvoyantes**
- 🔴 Il y a des **bandes podotactiles** au sol.
- 🔊 Une **alarme sonore** prévient en cas d'urgence.
- ⠿ Une **carte en braille** est disponible à chaque bar.

👉 **Pour les personnes autistes, neuroatypiques ou avec un handicap mental**
- 🧩 Un **scénario social** est disponible pour préparer la venue.
- 🧰 Des **kits sensoriels** sont prêts gratuitement :
 - casques anti-bruit
 - lunettes atténuantes
 - fidgets sensoriels
 - carte de conversation
- 🧃 Une **carte du bar imagée** aide à commander plus facilement.

3 – Formation du personnel

✅ Le personnel est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap
✅ Une partie du personnel a suivi une initiation à la LSF (Langue des Signes Française)
✅ Une partie de l'équipe a suivi des formations spécifiques

➔ Détail des formations suivies en annexe.

Vous avez des questions ou remarques sur l'accessibilité du lieu ?

📧 billetterie@aeronef.fr
📞 03 20 13 50 00
Ouverture de la billetterie physique :

- Le mercredi de 12h à 18h
- Les soirs de concerts organisés par L'Aéronef, dès l'ouverture des portes au public

Vous souhaitez développer un projet avec nous ?

L'Aéronef mène de nombreuses actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour les groupes, les établissements spécialisés, ou pour plus d'informations, le service action culturelle est à votre disposition.

Elise – chargée d'action culturelle
📞 03 20 13 50 15
📧 e.melia@aeronef.fr

Annexes

[1] Fiche informative de synthèse
[2] Document « Bien accueillir les personnes handicapées »
[3] Formation des équipes
[4] Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées
[5] Fiche orientation
[6] Scénario social



Accessibilité de l'établissement

Bienvenue L'Aéronef - Association Les spectacles sans gravité

➡ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ❑ non

➡ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ❑ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☑

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ❑ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ❑ non

Contact : Flore TAINE f.taine@aeronef.fr 03 20 13 50 01 - 06 43 38 33 20

Consultation du registre public d'accessibilité :

☑ à l'accueil ☑ sur le site internet

N° SIRET : 378 729 800 000 29

Adresse : Avenue Willy Brandt, 168 centre commercial 59777 Euralille

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017



Certaines prestations ne sont pas accessibles

1.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

2.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

3.

.....

Ce service sera accessible le : ❑

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation) ❑

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

❑ oui ❑ non

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAO, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/PIL2/Benoît Cudelou

L'AÉRONEF

Formations suivies par l'équipe

Année	Prénom	Nom	Thématique	Organisme	Heures
2023	Vincent	Beltramo	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Marcus	Carbon	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Marine	Duquesnoy	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Nolwenn	Fouquet	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Danièle	Ludvig	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Elise	Mélia	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Rémy	Moras	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Benoit	Olla	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Marion	Parzysz	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Chloé	Strat	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Flore	Taine	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2023	Olivier	Wils	Bien accueillir les personnes en situation de handicap	AGECIF	7
2024	Vincent	Beltramo	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2024	Marine	Duquesnoy	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2024	Nolwenn	Fouquet	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2024	Elise	Mélia	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2024	Rémy	Moras	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2024	Marion	Parzysz	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2024	Chloé	Strat	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2024	Flore	Taine	Communiquer pour tous	SIGNE DE SENS	6,5
2025	Benoit	Olla	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Juliette	Kubick	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Vincent	Beltramo	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Elise	Mélia	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Rémy	Moras	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Flore	Taine	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Marine	Duquesnoy	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Nolwenn	Fouquet	Sensibilisation handicap auditif / Utilisation BIM	Surdi 59	1,5
2025	Olivier	Wils	Accueil PSH - Projet Inclusic	PAPILLON BLANC	3
2025	Julie	Le Doeuff	Accueil PSH - Projet Inclusic	PAPILLON BLANC	3
2025	Flavy	Lemaitre	Accueil PSH - Projet Inclusic	PAPILLON BLANC	3
2025	Flore	Taine	Accueil PSH - Projet Inclusic	PAPILLON BLANC	3
2025	Marine	Duquesnoy	Accueil PSH - Projet Inclusic	PAPILLON BLANC	3
2025	Elise	Mélia	Accueil PSH - Projet Inclusic	PAPILLON BLANC	3
2026	Vincent	Beltramo	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Nicolas	Caudrelier	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Marine	Duquesnoy	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Nolwenn	Fouquet	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Géraldine	Gallou	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Flavy	Lemaitre	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Elise	Mélia	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Rémy	Moras	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Benoit	Olla	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12
2026	Flore	Taine	Initiation LSF - Niveau 1	SIGNE DE SENS	12

PREVENTEC
LE CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION
LA PREVENTION DES RISQUES

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Etablissements Recevant du Public (ERP) EXISTANTS

Annexe 3
A l'arrêté du 22 mars 2007 modifié par
l'arrêté du 3 décembre 2007

59777 LILLE
L'Aéronef - Rédaction de l'attestation de fin d'ADAP
168, Avenue Willy Brandt

AGENCE DE LOOS 407 rue Salvador Allendé Bâtiment Hermès 59120 LOOS
Téléphone : 03 20 42 10 10 Fax : 03 20 42 10 25 Email : Contact.lille@preventec.fr

My Prev V 99 -T51140

PREVENTEC
LE CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION
LA PREVENTION DES RISQUES

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Etablissements Recevant du Public (ERP) EXISTANTS

Opération :	59777 LILLE L'Aéronef - Rédaction de l'attestation de fin d'ADAP 168, Avenue Willy Brandt
N° PREVENTEC :	L22/08/0965-CCID
N° Rapport :	CCI-CT/22/5418
MAITRE D'OUVRAGE :	**VILLE DE LILLE** Maintenance Centralisée 5 Chemin de Bargues 59000 LILLE
MISSION :	**Attestation Handicapés**
VERIFICATEURS :	**Thomas DECALONNE**

Ce document comporte 20 pages.

Annexe 3
à l'arrêté du 22 mars 2007 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2007

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Etablissements Recevant du Public (ERP) EXISTANTS

A transmettre par le Maître de l'Ouvrage à l'Autorité Administrative ayant délivré le permis de construire et au Maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un Contrôleur Technique ou un Architecte au Maître de l'Ouvrage en application des articles L.122-9, R.122-15, R.122-16, R.122-18 et R.122-19 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je soussigné Thomas DECALONNE de la Société PREVENTEC, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L.125-1, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments,

atteste que par contrat de vérification technique n° L22/08/0965-CCID en date du 29/07/2022
VILLE DE LILLE, Maître de l'Ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :

59777 LILLE
L'Aéronef - Rédaction de l'attestation de fin d'ADAP
168, Avenue Willy Brandt

Référence du permis de construire :
Date de dépôt de la demande de permis de construire :
Date d'obtention du permis de construire :
Modificatifs éventuels :

a confié, à PREVENTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du permis de construire référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-après auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : Un seul établissement situé au sein d'un groupement

- **Règles en vigueur considérées :**

 ☒ Articles R162-8 à R162-13 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés.
 ☒ Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R162-8 à R162-13 et R164-3 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
 ☒ Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R164-1 à R164-6 et de l'article 14 du décret N° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public existants et des installations existantes ouvertes au public.

- **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

 Sans objet a priori

- **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

 Néant

☞ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est terminée le 23/12/2022, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- **R** : le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés le respect des règles d'accessibilité applicables (*)
- **NR** : le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicables (*)
- **SO** : la disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Loos, le 23 Décembre 2022

Thomas DECALONNE

(*) voir commentaire général CG01 ci-après

LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

CG	01	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugeant pas d'interprétations contraires.
CG	02	Mention des éventuels locaux ou parties de bâtiment qui n'ont pu être visités : Sans objet

Conclusion :

L'Aéronef respecte les dispositions d'accessibilité applicables aux établissements existants selon l'arrêté du 8 décembre 2014

Récapitulatif des commentaires particuliers

2.Cheminements extérieurs

Néant

3.Places de stationnement

Sans Objet

4.Accès au(x) bâtiments(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public

Néant

5.Circulations intérieures horizontales

Néant

6.Circulations intérieures verticales

Néant

7.Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques

Sans Objet

8.Revêtements de sols, murs et plafonds

Sans Objet

9.Portes, portiques et sas

Néant

10.Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande

Néant

11.Sanitaires

Néant

12.Sorties

Néant

13.Eclairage

Néant

14.Information et signalisation

Néant

15.Etablissements recevant du public assis

Sans Objet

16.Etablissements comportant des locaux à sommeil

Sans Objet

17.Cabines et espaces à usage individuel

Sans Objet

18.Caisses de paiement et équipements disposés en batterie ou série

Sans Objet

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
1 - Généralités					
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté	Au terme des travaux engagés, l'établissement respecte les dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2014				
2. Cheminements extérieurs					
Généralités					
* Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès du terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	R			Pour les espaces privatifs de l'Aéronef. Les cheminements communs d'Euralille sont hors mission	
* Signalement du ou des cheminements accessibles	R				
* Place de stationnement accessible proche d'une entrée du bâtiment en l'absence de cheminements accessible			SO		
* Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment			SO		
* Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs			SO		
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement			SO		
* Largeur >= 1,20 m	R				
* Rétrécissements ponctuels >= 0,90 m possible			SO		
Dévers <= 3%	R				
Pentes			SO	Absence de pente sur la cour extérieure depuis l'accès	
* Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant			SO		
* Pente <= 5%			SO		
* Pente entre 5 et 6% palier de repos tous les 10m			SO		
* Pente entre 6 et 10% sur 2 m maxi			SO		
* Pente entre 10 et 12% sur 0,50 m maxi			SO		
* Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente			SO		
Caractéristiques des paliers de repos			SO		
* 1,20 x 1,40 m			SO		
* Paliers horizontaux au dévers près			SO		
Seuils et ressauts					
* <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R				

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
* Arrondis ou chanfreinés			SO		
* Distance entre 2 ressauts >=2,50m et paliers de repos			SO		
* Pas de ressauts successifs pas d'âne" lors de la création d'une pente			SO		
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants	R				
Espaces de manœuvre avec possibilité de 1/2 tour aux points de choix d'itinéraire					
* Emplacements	R				
* Dimensions Diamètre 1,50 m	R				
Espaces de manœuvre de porte sauf porte automatique coulissante					
* Emplacements	R				
* Dimensions	R				
Espaces d'usage			SO		
* Devant chaque équipement ou aménagement			SO		
* Dimensions 0,80x1,30m			SO		
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	R				
Trous en sol Diamètre ou largeur <= 2 cm	R				
Cheminement libre de tout obstacle					
* Hauteur libre >= 2,20 m	R				
* Repérage visuel, tactile ou par un prolongement des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	R				
* Protection des risques de choc des éléments créés ou modifiés implantés ou en saillie de plus de 15 cm			SO		
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement			SO		
Protection en cas de travaux si rupture de niveau >= 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement			SO		
Protection des espaces sous escaliers			SO		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus			SO		
- Si travaux largeur entre mains courantes >= 1m			SO		
* Si travaux hauteur des marches <= 17 cm			SO		
* Si travaux giron des marches >= 28 cm			SO		
* Mains courantes			SO		

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
- De chaque côté			SO		
Une seule main courante au cas où l'installation d'une seconde main courante réduirait le passage à moins d'un mètre			SO		
Une seule main courante si fût central diamètre <= 0,4m			SO		
- Hauteur entre 0,80 et 1,00 m			SO		
- Continue, rigide et facilement préhensible			SO		
- Dépassant les premières et dernières marches			SO		
- Différenciées du support par éclairage particulier ou contraste visuel			SO		
* Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO		
* Si remplacement ou installation appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute conforme annexe 7 ou norme			SO		
* Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
* Nez de marches			SO		
- De couleur contrastée			SO		
- Non glissant			SO		
- Sans débord excessif			SO		
Volée d'escalier de moins de 3 marches			SO		
* Si remplacement ou installation appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute conforme annexe 7 ou norme			SO		
* Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
* Nez de marches			SO		
- De couleur contrastée			SO		
- Non glissant			SO		
- Sans débord excessif			SO		
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	R				
3. Places de stationnement			SO	Pas de stationnement lié à l'établissement	
4. Accès au(x) bâtiments(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public					

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	R				
Entrée principale facilement repérable	R				
* Si numéro ou dénomination bâtiment, présents à proximité de l'entrée			SO		
Espace de manœuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale	R				
Dispositifs d'accès au bâtiment					
* Facilement repérables	R				
* Accès horizontal et sans ressaut	R				
* Si ressaut présent 2 cm bord arrondi ou 4 cm avec chanfrein	R				
* Rampe possible si respectant les pentes de l'article 2			SO		
- Type de rampe possible			SO		
- Rampe intégrée à l'ERP intérieure ou extérieure			SO		
- Rampe avec emprise sur le domaine public			SO		
- Rampe amovible automatique ou manuelle			SO		
- Caractéristique de la rampe			SO		
- Rampe pouvant supporter une charge de 300 kg			SO		
- Suffisamment large pour une personne en fauteuil roulant			SO		
- Rampe non glissante et de couleur contrastée			SO		
- Rampe opaque et sans vides latéraux			SO		
- Dispositif permettant à la personne de signaler sa présence si rampe amovible			SO		
- Dispositif à proximité de l'entrée et repérable			SO		
- Dispositif contrasté avec signalisation visuelle expliquant sa signification			SO		
- Rampe automatique, indication du bon état de fonctionnement			SO		
- Usagé informé de l'appel et personnel formé			SO		
- Signal sonore et visuel			SO		

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
Système de communication et dispositif de commande manuelle			SO		
* A plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil			SO		
* Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m			SO		
Contrôle d'accès et de sortie			SO		
* Si renouvellement ou installation du système alors boucle d'induction magnétique et retour visuel			SO		
* Visualisation directe du visiteur par le personnel			SO		
* OU			SO		
* Visiophone si non visualisation directe par le personnel			SO		
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	R				
5. Circulations intérieures horizontales					
Largeur >= 1,20m	R				
* Rétrécissements ponctuels >= 0,90 m	R				
Dévers <= 3%	R				
Pentes			SO		
* Pente <= 5%			SO		
* Pente entre 5 et 6% palier de repos tous les 10m			SO		
* Pente entre 6 et 10% sur 2 m maxi			SO		
* Pente entre 10 et 12% sur 0,50 m maxi			SO		
Caractéristiques des paliers de repos			SO		
* 1,20 x 1,140m			SO		
* Paliers horizontaux au dévers près			SO		
Seuils et ressauts					
* <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R				
* Arrondis ou chanfreinés			SO		
* Distance entre 2 ressauts >=2,50m et paliers de repos			SO		
* Pas de ressauts successifs pas d'âne" lors de la création d'une pente:"			SO		
Espaces de manœuvre de porte					
* Emplacements	R				
* Dimensions	R				
Espaces d'usage					
* Devant chaque équipement ou aménagement	R				

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
* Dimensions 0,80x1,30m	R				
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	R				
Trous en sol Diamètre ou largeur <= 2 cm			SO		
Cheminement libre de tout obstacle					
* Hauteur libre 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement	R				
* Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	R				
* Protection des risques de choc des éléments créés ou modifiés implantés ou en saillie de plus de 15 cm			SO		
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement	R				
Protection en cas de travaux si rupture de niveau >= 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement			SO		
Protection des espaces sous escaliers	R				
Marches isolées			SO		
* Si trois marches ou plus			SO		
- Largeur entre mains courantes >= 1m			SO		
Une seule main courante au cas où l'installation d'une seconde main courante réduirait le passage à moins d'un mètre			SO		
- Si travaux hauteur des marches <= 17 cm			SO		
- Si travaux giron des marches >= 28 cm			SO		
- Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO		
- Si remplacement ou installation appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute conforme annexe 7 ou norme			SO		
- Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
- Nez de marches			SO		
De couleur contrastée			SO		
Non glissant			SO		
Sans débord excessif			SO		
- Mains courantes			SO		

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
De chaque côté			SO		
Une seule main courante au cas où l'installation d'une seconde main courante réduirait le passage à moins d'un mètre			SO		
Hauteur entre 0,80 et 1,00 m			SO		
Continue, rigide et facilement préhensible			SO		
Dépassant les premières et dernières marches			SO		
Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel			SO		
* Si moins de 3 marches			SO		
- Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO		
- Si remplacement ou installation appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute conforme annexe 7 ou norme			SO		
- Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
- Nez de marches			SO		
De couleur contrastée			SO		
Non glissant			SO		
Sans débord excessif			SO		
6. Circulations intérieures verticales					
Obligation d'ascenseur			SO	Ascenseur dans les espaces communs d'Euralille	
* Cas particuliers restaurants avec un étage			SO		
* Cas particuliers hôtels			SO		
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement					
* Conservation des caractéristiques dimensionnelles existantes en l'absence de travaux	R				
* Largeur entre mains courantes >= 1m	R				
* Hauteur des marches <= 17 cm			SO	Escaliers existants	
* Giron des marches >= 28 cm			SO	Escaliers existants	
* Mains courantes					
- De chaque côté	R				

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
Une seule main courante au cas où l'installation d'une seconde main courante réduirait le passage à moins d'un mètre			SO		
Une seule main courante si fût central diamètre <= 0,4m			SO		
- Hauteur entre 0,80 et 1,00 m	R				
- Continue, rigide et facilement préhensible	R				
- Dépassant les premières et dernières marches	R				
- Différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel	R				
* Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	R				
* Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	R				
* Nez de marches					
- De couleur contrastée	R				
- Non glissant	R				
- Sans débord excessif	R				
Ascenseurs			SO		
* Présence d'un ascenseur si plus de 50 personnes en étage ou prestations en étage			SO		
* Tous les ascenseurs doivent être accessibles			SO		
* Si ascenseur Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis			SO		
* Si conforme à la norme NF EN 81-70 2003, ascenseur réputé conforme aux exigences			SO		
- Munis d'un dispositif permettant de prendre appui			SO		
- Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme			SO		
* Si contrainte solidité présence d'un ascenseur selon l'effectif 50 ou 100 pers et la catégorie			SO		

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
* Caractéristique des ascenseurs si contrainte solidité			SO		
* Dispositions devant être respectées pour au moins un ascenseur par batterie			SO		
- Signalisation palière			SO		
Signal sonore d'ouverture des portes			SO		
Deux flèches lumineuses d'une hauteur d'au moins 40 mm indiquant le sens du déplacement			SO		
Signal sonore utilisant des sons différents pour la montée et la descente			SO		
- Signalisation en cabine			SO		
Indicateur visuel de la position de la cabine			SO		
Hauteur des numéros d'étage comprise entre 30 et 60mm			SO		
Message vocal indiquant la position de la cabine			SO		
- Niveau des signaux sonores réglable de 35 à 65dB(A)			SO		
- Si une seule cabine adaptée commande d'appel spécifique			SO		
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite possible sans dérogation			SO		
- Appareil élévateur course de 0,5 m maximum avec nacelle et sans gaine			SO		
- Appareil élévateur course de 1,2 m maximum avec nacelle, gaine et portillon			SO		
- Appareil élévateur course de 3,2 m maximum avec gaine fermée et porte			SO		
Dimension plate forme 0,9x1,4 m ou 1,1x1,4 m service en angle			SO		
Charge soulevée 250 kg/m² soit 315 kg si 0,8 x 1,4 m et commande accessible			SO		
Commande d'appel à enregistrement si gaine fermée			SO		
Largeur minimale de porte ou portillon 0,9 / 0,83 m			SO		
Si hauteur jusqu'à 3,2 m gaine fermée et porte, vitesse entre 0,13 m et 0,15 m/s			SO		

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
Commande si appareil avec nacelle à pression maintenue 2 à 5 N et inclinée 30 à 45°			SO		
Appareil élévateurs libre d'accès ou avec signalement de présence			SO		
7. Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques			SO		
8. Revêtements de sols, murs et plafonds			SO		
9. Portes, portiques et sas					
Dimensions des sas			SO		
Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	R				
Largeur des portes principales et des portiques					
* 0,80 m passage utile 0,77 m pour les locaux ou zones accessibles recevant moins de 100 personnes	R				
* 0,83 m de passage utile pour les locaux d'hébergement accessibles existants			SO		
* 1,20 m passage utile pour les locaux ou zones recevant plus de 99 personnes	R				
* 1 vantail >= 0,80 m et passage utile 0,77m pour les portes à 2 vantaux	R				
* 0,77 m passage utile minimale les portiques de sécurité			SO		
Poignées des portes					
* Facilement préhensibles	R				
Effort pour ouvrir une porte <= 50 N	R				
Portes vitrées repérables	R				
Portes à ouverture automatique			SO		
* Durée d'ouverture réglable			SO		
* Détection des personnes de toutes tailles			SO		
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique			SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté			SO		
* Si travaux, contraste visuel de la porte ou de son encadrement, et du dispositif d'ouverture			SO		
10. Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande					
Si existence d'un point d'accueil					
* Ambiance sonore et visuelle adaptée	R				

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
* Au moins un accessible	R				
* Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert	R				
* Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis	R				
Equipements divers accessibles au public					
* Au moins 1 équipement par type aménagé	R				
* Espace d'usage si étage accessible aux personnes en fauteuil roulant de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement	R				
* Commandes manuelles et fonctions voir, lire, entendre, parler			SO		
- 0,90 <= H <= 1,30 m et 0,4 m d'un angle rentrant			SO		
* Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier					
- Face supérieure <= à 0,80 m	R				
- Vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP) uniquement pour étages desservis par ascenseur	R				
* Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique			SO		
* Boucle induction magnétique portative à disposition si ERP de 1ére, 2éme catégorie et plus de 3 salles de réunion sonorisées de plus de 50 personnes			SO		
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores			SO		
11. Sanitaires					
Cabinets aménagés					
* Au moins 1 par niveau accessible comportant des sanitaires publics sauf restaurant hôtel et seulement petit déjeuner	R				
* Aux mêmes emplacements que les autres sauf si signalés	R				
* Séparés H/F si autres sanitaires séparés	R				
- Cabinet d'aisances accessible mixte possible si accès en partie commune			SO		
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	R				
Espaces de manœuvre avec possibilité de 1/2 tour					

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
* Emplacement dans le cabinet ou devant la porte avec espace de manœuvre	R				
* Dimensions Diamètre 1,50 m	R				
- Dispositif de refermeture de porte	R				
Aménagements intérieurs des cabinets					
* Dispositif permettant de refermer la porte	R				
* Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m	R				
* Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m	R				
* Lave-mains accessible d'une hauteur <=0,85 m	R				
* Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol	R				
* Barre d'appui supportant le poids d'une personne	R				
* Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	R				
Lavabos accessibles					
* Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP)	R				
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	R				
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	R				
12. Sorties					
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R				
13. Eclairage					
Valeurs d'éclairement moyen					
* 20 lux pour les cheminements extérieurs accessibles	R				
* 200 lux aux postes d'accueil	R				
* 100 lux pour les circulations horizontales	R				
* 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile	R				
* 20 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement couverts ou non			SO		
* 20 lux pour les parcs de stationnement couverts ou non (hors circulations piétonnes)			SO		

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
* Eblouissement / reflet	R				
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés			SO		
Extinction doit être progressive si éclairage temporisé			SO		
Eclairages par détection de présence	R				
14. Information et signalisation					
Cheminements extérieurs					
* Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements	R				
* Repérage des parois vitrées	R				
* Passage piétons			SO		
Accès à l'établissement et accueil					
* Repérage des entrées	R				
* Repérage du système de contrôle d'accès			SO		
Accueils sonorisés			SO		
* Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire			SO		
* Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique			SO		
* Si renouvellement ou installation boucle induction magnétique conforme annexe 9 ou norme			SO		
* Signalisation de la boucle par un pictogramme			SO		
Circulations intérieures					
* Eléments structurants du cheminement repérables	R				
* Repérage des parois et portes vitrés	R				
* Information d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur			SO		
* Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible			SO		
Equipements divers					
* Signalisation du point d'accueil, du guichet	R				
* Equipements et mobilier repérables par contraste visuel ou tactile	R				

Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
* Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile.	R				
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3					
* Visibilité (localisation du support, contrasté)	R				
* Lisibilité (hauteur des caractères)	R				
* Compréhension (pictogrammes)	R				
15. Etablissements recevant du public assis			SO		
16. Etablissements comportant des locaux à sommeil			SO		
17. Cabines et espaces à usage individuel			SO		
18. Caisses de paiement et équipements disposés en batterie ou série			SO		



Bienvenue

LILLE
L'AÉRONEF
DEPUIS 1989

Inclusic

Les PAPILLONS BLANCS Roubaix-Tourcoing

Je vais à L'Aéronef

Venir à L'Aéronef

Informations :

Adresse: 168, Centre Commercial Avenue Willy Brandt, 59777 Euralille

En Métro : Station Gare Lille Flandres - Ligne 1 ou 2 (jaune ou rouge)

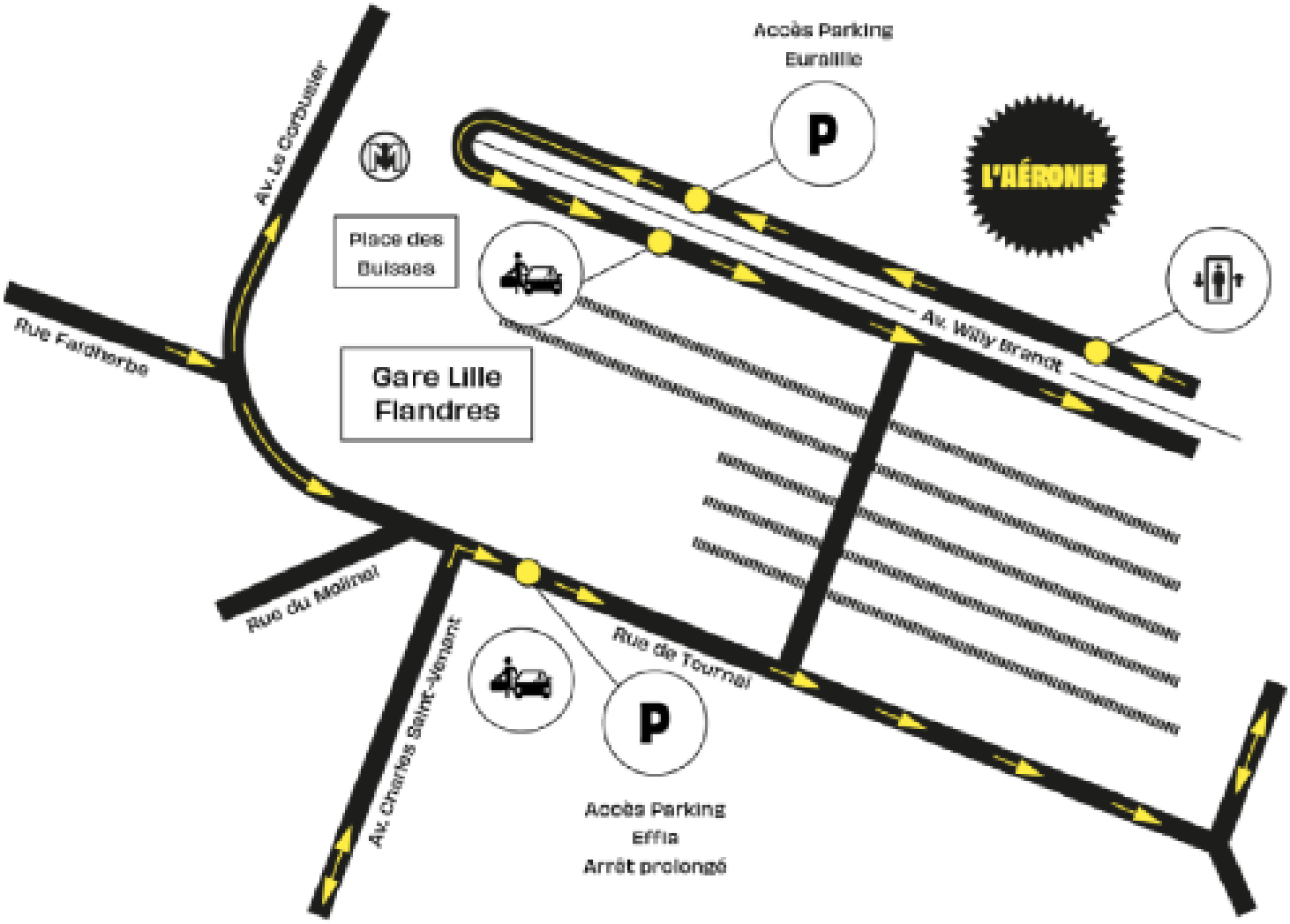
En tramway : Arrêt Gare Lille Flandres

En bus : Lignes 9, 10, 12, 14, 50, 51, 86, 88 et 91

En vélo : Le parking souterrain du centre commercial Euralille (avenue Willy Brandt) dispose d'arceaux pour attacher son vélo gratuitement. 2 stations V'Lille se situent au pied de L'Aéronef.

En voiture : parking du centre commercial Euralille (accès avenue Willy Brandt), ouvert 24h/24 et 7j/7, parking de Lille Flandres (accès rue de Tournai) ou Lille Europe (accès Avenue le Corbusier) à 5mn de L'Aéronef.

Il y a des stationnements PMR dans le parking souterrain d'Euralille.



Trajet depuis la Place des Buisses

Avancer sur l'avenue Willy Brandt





Trajet depuis la Place des Buisses

Monter au 2ème étage des passerelles, en prenant les escaliers



Ou en prenant les escalators



Trajet depuis la Place des Buisses

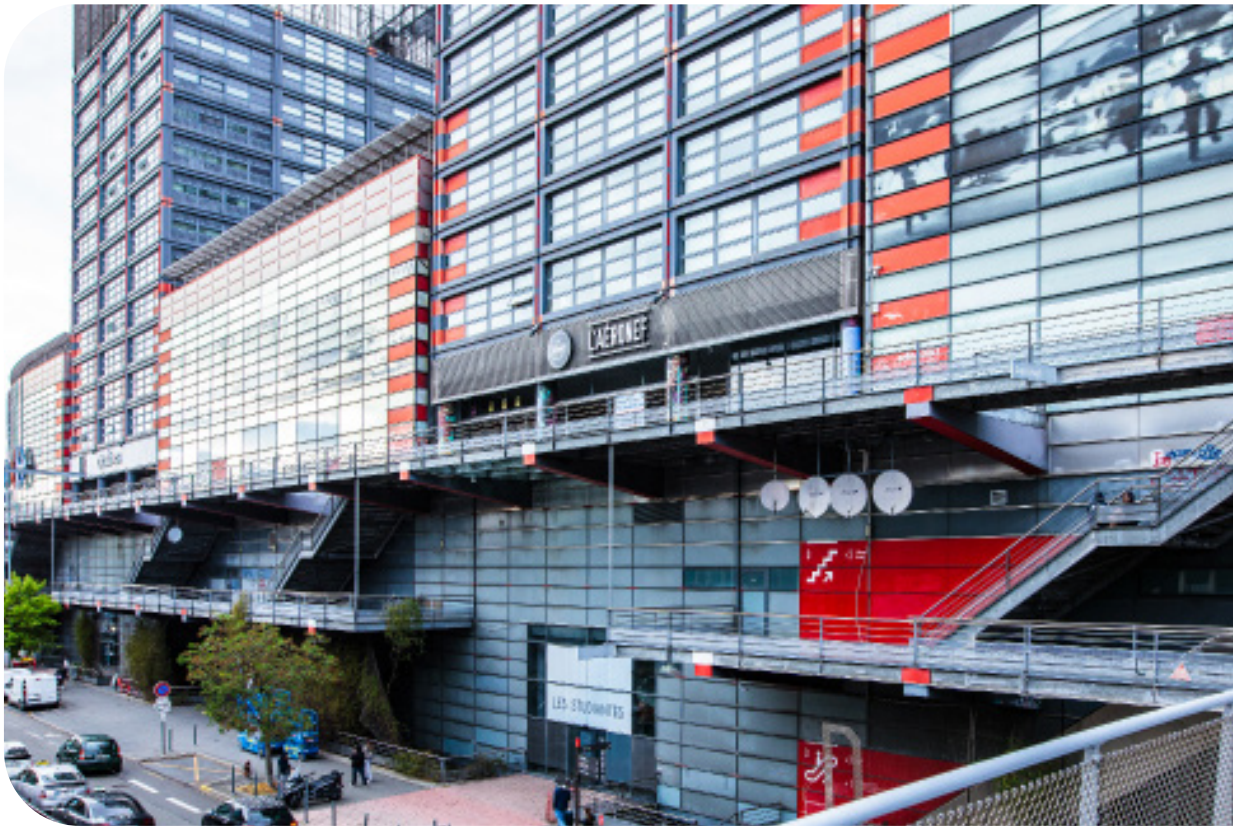
En prenant l'ascenseur qui se trouve au niveau de la boutique «Indigo»



L'Aéronef est derrière vous comme indiqué par la flèche sur la photo



Trajet depuis la Place des Buisses



Le passage de la sécurité



L’entrée de L’Aéronef

La cour



La billetterie



L’entrée de L’Aéronef

L’entrée du hall d’accueil



Le hall d’accueil



L’entrée de L’Aéronef

Le snack



Scan des billets avant l’entrée dans la salle de concert



La Salle

Les WC accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)



Le Club (450 places)



La Salle

La plateforme pour les personnes à mobilité réduite



La grande salle (jusqu'à 1850 personnes)



La Salle

La grande salle vue de la mezzanine



La scène de la mezzanine



La Salle

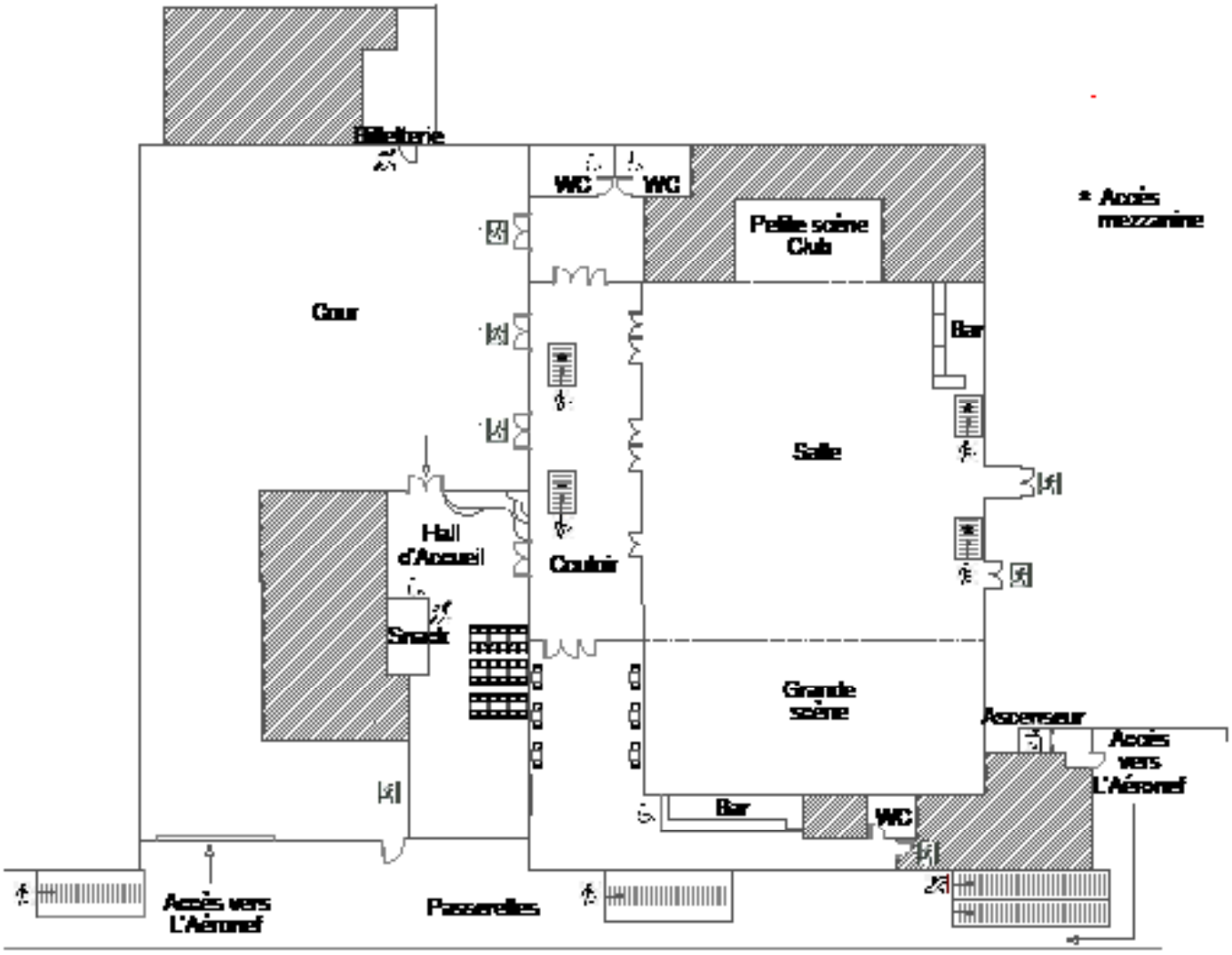
L'Aérobar (au fond à gauche du hall d'accueil et/ou à droite du scan des billets)



Quitter L'Aéronef : toute sortie est définitive



Le Plan


Billetterie
WC
WC
Petite scène
Club
* Accès
mezzanine
Cour
Bar
Salle
Hall
d'Accueil
Couloir
Snack
Grande
scène
Ascenseur
Accès
vers
L'Aéronef
Bar
WC
Accès vers
L'Aéronef
Passerelles

Plus d’information sur l’accès et le lieu :

♿ Accès PMR et possibilité d’assise :
https://aeronef.fr/infos-pratiques/pmr-psh
Pour contacter la billetterie : 03 20 13 50 00 ou billetterie@aeronef.fr
Pensez à privilégier les mobilités douces avec Aéro Easy Go :
https://aeronef.fr/aeroeasygo

Crédits photo :

Marianne Heele - Kikibronx
Emmanuel Poteau



Je prépare mon concert à L'Aéronef

Inclusic
- Les concerts inclusifs -

Les PAPILLONS BLANCS Roubaix-Tourcoing

Scénario social à destination de personnes avec besoins spécifiques

SOMMAIRE

Informations sur L’Aéronef

Contacter L’Aéronef 3

Avant le concert

Trois jours avant le concert 5

Le jour du concert 6

Juste avant le concert 7

Dans L’Aéronef 8

Le concert

Dans la salle de concert 10

Pendant le concert 11

J’ai besoin d’aide 12

Après le concert

Avant de partir 14

Mentions spéciales

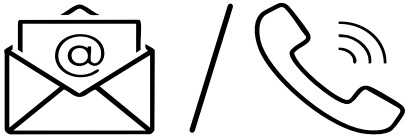
Facile à Lire et à Comprendre 15

Informations sur L’Aéronef

Contacter L’Aéronef

- Mail : billetterie@aeronef.fr
- Téléphone : 03 20 13 50 00

 du lundi au vendredi de 10h à 18h



J’achète un billet de concert :

- sur le site internet aeronef.fr
- à la billetterie de L’Aéronef le mercredi de 12h à 18h ou le soir du concert

Les concerts ont lieu :

- dans la grande salle
- au club
- sur la mezzanine

Les spectateurs sont debout

Il y a un ascenseur pour les personnes qui en ont besoin

Il y a des toilettes pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Informations sur L'Aéronef

Je peux acheter à boire ou à manger

Au bar, on sert les boissons dans des verres en plastique

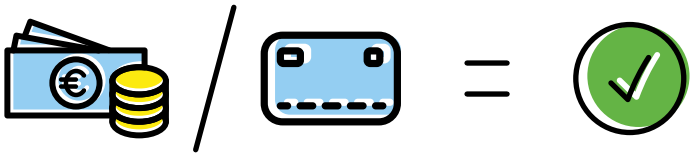
Je dois donner 1€ pour le verre en plastique

Il faut rendre mon verre en plastique avant de partir

Le bar me rend 1€ quand je rends le verre en plastique

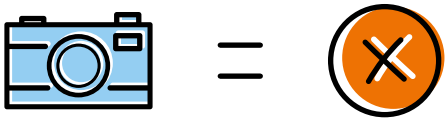
Je peux payer :

- en argent liquide
- en carte bancaire



Je ne peux pas :

- prendre des photos
- filmer le concert



Avant le concert

Trois jours avant le concert

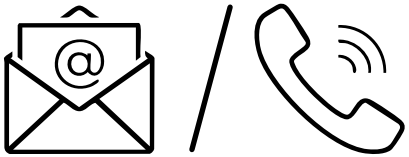
Je peux contacter L'Aéronef pour :

- demander des informations
- dire si j'ai besoin d'une place assise
- dire si j'ai d'autres besoins

Contacter L'Aéronef

- Mail : billetterie@aeronef.fr
- Téléphone : 03 20 13 50 00

 du lundi au vendredi de 10h à 18h



Avant le concert

Le jour du concert

J’ai besoin :

- de mon billet de concert sur mon téléphone ou sur papier
- d’argent pour acheter à boire ou à manger
- de ma carte mobilité inclusion (CMI) si j’en ai une



Je peux prendre :

- à manger
- une petite bouteille d’eau ou une gourde d’eau
- mon casque, mes lunettes, mes objets anti-stress, mes bouchons d’oreille
- mon chien d’assistance



Je ne peux pas prendre :

- des objets dangereux comme : couteau, objet en verre, canette, déodorant en aérosol
- de gros objets comme une valise ou un grand parapluie
- un appareil photo ou une caméra



Avant le concert

Le jour du concert

J’ai besoin :

- de mon billet de concert sur mon téléphone ou sur papier
- d’argent pour acheter à boire ou à manger
- de ma carte mobilité inclusion (CMI) si j’en ai une



Je peux prendre :

- à manger
- une petite bouteille d’eau ou une gourde d’eau
- mon casque, mes lunettes, mes objets anti-stress, mes bouchons d’oreille
- mon chien d’assistance



Je ne peux pas prendre :

- des objets dangereux comme : couteau, objet en verre, canette, déodorant en aérosol
- de gros objets comme une valise ou un grand parapluie
- un appareil photo ou une caméra



Avant le concert

Juste avant le concert

Je peux aller à L'Aéronef à l'avance

L'Aéronef ouvre 1h avant l'heure indiquée sur mon billet

Je dois attendre pour entrer s'il y a beaucoup de monde

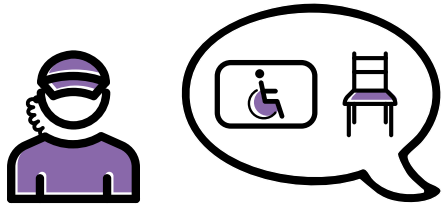


J'entre dans L'Aéronef

Il y a des agents de sécurité à la grille

Si c'est mon cas :

- je montre ma carte mobilité inclusion à un agent de sécurité
- je dis à un agent de sécurité que j'ai demandé une place assise



Les agents de sécurité vérifient que je n'ai pas d'objet dangereux

Ils peuvent me demander d'ouvrir mon sac ou me fouiller

À l'entrée de la salle de concert, un agent de sécurité vérifie mon billet

J'entre ensuite dans la salle de concert

Je peux sortir de la salle de concert si j'en ai envie ou besoin



Avant le concert

Dans L'Aéronef

Je peux aller :

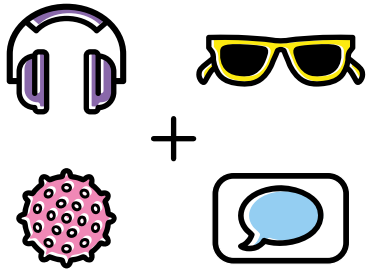
- à la billetterie
- au bar
- au snack
- aux toilettes
- dans la cour



Je peux demander du matériel sensoriel à l'accueil

Le matériel sensoriel prêté est un sac banane avec :

- 2 paires de lunettes de réduction de lumière
- 1 casque de réduction de bruit
- 1 objet antistress
- 1 carte de conversation



Avant le concert

Dans L’Aéronef

Si je suis malentendant ou sourd :

Je peux utiliser la boucle à induction magnétique pour parler à la billetterie ou au bar

Je peux acheter à manger au snack avant le début du concert

Un agent de sécurité scanne mon billet avant la salle de concert

Je peux ensuite entrer dans la salle de concert

Je peux sortir dans la cour si j’en ai envie ou besoin

Si je sors de L’Aéronef, je ne peux pas revenir



Le concert

Dans la salle de concert

J’attends que le concert commence

Je peux me déplacer où je veux dans la salle

Il peut y avoir plusieurs parties dans le concert



Les lumières s’éteignent :

- lorsque le concert commence
- au début de chaque partie

Les lumières s’allument :

- entre chaque partie
- à la fin du concert



Les spectateurs peuvent crier, siffler, applaudir, chanter et danser

Le concert

Pendant le concert

Je peux me déplacer où je veux dans la salle

Je peux aller aux toilettes ou au bar quand je veux

Je dois attendre mon tour s'il y a du monde

Je peux être gêné

Je peux avoir trop chaud

Je peux être gêné par les lumières ou la musique

Je peux être bousculé par les spectateurs



Je sors de la salle quand je veux

Le concert

J’ai besoin d’une pause

Je peux aller

- dans le hall
- au bar
- aux toilettes
- dans la cour

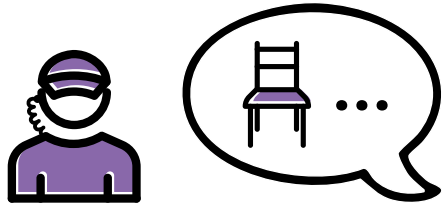


Je peux partir de L’Aéronef à tout moment

J’ai besoin d’aide

Je peux en parler à :

- un agent de sécurité ou de sécurité incendie
- une personne qui travaille au bar



Je peux demander qu’on me montre un endroit où m’assoir

Je peux expliquer mon problème

Après le concert

Je dois quitter la salle de concert

Je peux :



- rester pour discuter
- acheter à boire au bar
- aller aux toilettes



Je dois faire attention à l'heure si je suis venu en métro ou en tramway

Avant de partir :

- je rends le sac banane prêté par la billetterie à un agent de sécurité
- je rends mon verre en plastique au bar



Je dois partir quand L'Aéronef ferme

Des agents de sécurité peuvent me dire de partir

Mentions

Facile à Lire et à Comprendre

Ce document est écrit en **F.A.L.C.**

F.A.L.C. c'est le **F**acile **À L**ire et à **C**omprendre

C'est partir d'un texte difficile et le rendre plus facile à comprendre

L'Aéronef a travaillé avec le Groupe Malécot site de Fives de l'Association des Papillons

Blancs de Lille

Ce document a été relu par des personnes en situation de handicap

Relecture faite par :

Antunes Tony, Guelly Samuel, Bonmati Léo, Léonard Alexis, Elynd Sulyvant

Crédit photographie :

David Tabary / Emmanuel Poteau

GROUPE MALÉCOT
LES PAPILLONS BLANCS DE LILLE

« © Logo européen du Facile-à-Lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org »

L'AÉRONEF



L’Aéronef te souhaite un très bon concert